



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Troisième session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 45
le mercredi 3 mai 2017

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*
L'hon. M. Melanson.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Débats ajournés

16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne.* L'hon. M. Fraser.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton.*
M^{me} LeBlanc.

50, *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane.* M^{me} Shephard.

63, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick.* M^{me} LeBlanc.

64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé.* M. Harvey.

65, *Loi sur les psychologues.* M. Bourque.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.* M. Coon.

17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire.* L'hon. M. Landry.

31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M^{me} Rogers.

40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif.* L'hon. M. Doucet.

60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M^{me} Rogers.

61, *Loi sur la transparence des engagements électoraux.* L'hon. M. Boudreau.

66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique.* L'hon. M. Boudreau.

67, *Loi concernant le jour de la Famille.* L'hon. M. Gallant

68, *Loi sur les emprunts de 2017.* L'hon. M^{me} Rogers.

COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

38, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick.* M^{me} Shephard.

COMITÉ PLÉNIER

34, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance.* M. Steeves.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

- 23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière.* L'hon. M. Doucet.
- 30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage.* L'hon. M. Doherty.
- 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres.* L'hon. M^{me} Rogers.
- 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil.* L'hon. M. Doherty.
- 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés.* L'hon. M. Horsman.
- 42, *Loi concernant la protection des animaux.* L'hon. M. Rousselle, c.r.
- 44, *Loi sur la gouvernance locale.* L'hon. M. Rousselle, c.r.
- 45, *Loi sur l'urbanisme.* L'hon. M. Rousselle, c.r.
- 46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme.* L'hon. M. Rousselle, c.r.
- 48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen ».* L'hon. M. Landry.
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.* L'hon. M^{me} Harris.
- 51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne.* L'hon. M. Arseneault.
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.* L'hon. M. Fraser.
- 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement.* L'hon. M^{me} Rogers.
- 55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit.* L'hon. M^{me} Rogers.
- 56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.* L'hon. M. Boudreau.
- 57, *Loi concernant la recherche.* L'hon. M. Boudreau.
- 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé.* L'hon. M. Boudreau.
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative.* L'hon. M. Boudreau.
- 69, *Loi de 2017-2018 portant affectation de crédits.* L'hon. M^{me} Rogers.
- 70, *Loi supplémentaire de 2015-2016 (1) portant affectation de crédits.* L'hon. M. Melanson

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 10 — **L'hon. M. Doucet**, appuyé par l'hon. M. Boudreau, proposera, le mercredi 7 décembre 2016, la résolution suivante :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte le calendrier de séance suivant à la reprise, le 6 décembre 2016, de la troisième session de la 58^e législature :

- du mardi 6 décembre au vendredi 9 décembre 2016,
- du mardi 13 décembre au vendredi 16 décembre 2016,
- du mardi 31 janvier au vendredi 3 février 2017,
- du mardi 7 février au vendredi 10 février 2017,
- du mardi 14 mars au vendredi 17 mars 2017,
- du mardi 21 mars au vendredi 24 mars 2017,
- du mardi 28 mars au vendredi 31 mars 2017,
- du mardi 25 avril au vendredi 28 avril 2017,
- du mardi 2 mai au vendredi 5 mai 2017 ;

que, durant certaines semaines où l'Assemblée est ajournée, les comités permanents aient la possibilité de se réunir aux dates suivantes pour étudier les projets de loi, les prévisions budgétaires et les comptes publics de divers ministères et sociétés de la Couronne :

- du mardi 17 janvier au vendredi 20 janvier 2017,

du mardi 14 février au vendredi 17 février 2017,
 du mardi 21 février au vendredi 24 février 2017,
 du mardi 28 février au vendredi 3 mars 2017,
 du mardi 11 avril au jeudi 13 avril 2017,
 du mardi 18 avril au vendredi 21 avril 2017,
 du mardi 6 juin au vendredi 9 juin 2017,
 du mardi 13 juin au vendredi 16 juin 2017,
 du mardi 26 septembre au vendredi 29 septembre 2017,
 du mardi 3 octobre au vendredi 6 octobre 2017,
 du mardi 10 octobre au vendredi 13 octobre 2017 ;

que, par dérogation aux dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité permanent ou spécial puissent continuer à convoquer des réunions, moyennant préavis des dates de leur choix ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 5 mai 2017, s'ajourne au mercredi 1^{er} novembre 2017 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt pendant une période d'ajournement, il puisse donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

Motion 30 — L'hon. M. Arseneault, appuyé par M. Guitard, proposera, le mercredi 3 mai 2017, la résolution suivante :

attendu que, le mercredi 26 avril 2017, lors de la réunion du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, le chef de l'opposition a longuement parlé de l'entente fiscale conclue par le gouvernement conservateur au pouvoir en 2005 et favorisant le site de Canaport LNG aux dépens des gens de la ville de Saint John ;

attendu que l'actuel gouvernement libéral a mis fin à l'allégement fiscal et rétabli l'équité pour les gens de la ville de Saint John ;

attendu que, en raison de la mesure législative libérale visant à mettre fin à l'allégement fiscal, le montant d'impôt payable sur le site Canaport sera beaucoup plus élevé, ce qui, pour la ville de Saint John, s'est traduit cette année par des recettes fiscales totalisant 2,6 millions de dollars comparativement à la somme de 500 000 \$ perçue en vertu de l'entente des Conservateurs ;

attendu que le chef de l'opposition a indiqué sur son profil LinkedIn qu'il n'a eu d'autre employeur pendant 33 ans de sa vie adulte que Irving Oil, de 1977 à 2010 ;

attendu que la biographie officielle du chef de l'opposition sur le site Web des Conservateurs énonce qu'il a fait partie de l'équipe Irving dans les négociations avec Repsol pour le projet de Canaport LNG et qu'il a aussi fait partie du conseil d'administration de Canaport LNG ;

attendu que le chef de l'opposition affirme maintenant qu'il s'oppose à l'entente même qu'il dit avoir aidé à négocier ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée demande au chef de l'opposition d'expliquer à la Chambre le rôle qu'il a joué dans l'obtention, pour Irving et Canaport, de l'allégement fiscal spécial ainsi que la raison et le moment choisi pour son changement d'opinion sur la question.

Motions réglées

Motion 11 — L'hon. M. Gallant. Débat sur la motion le 13 décembre 2016 ; adoption de la motion le 13 décembre 2016.

Motion 12 — L'hon. M. Gallant. Débat sur la motion le 7 décembre 2016 ; adoption de la motion le 7 décembre 2016.

Motion 13 — L'hon. M. Gallant. Débat sur la motion le 7 décembre 2016 ; adoption de la motion le 7 décembre 2016.

Motion 14 — L'hon. M. Gallant. Débat sur la motion le 7 décembre 2016 ; adoption de la motion le 7 décembre 2016.

Motion 16 — L'hon. M^{me} Rogers. Débat sur la motion le 14 décembre 2016 ; adoption de la motion le 14 décembre 2016.

Motion 17 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 8 décembre 2016.

Motion 19 — L'hon. M^{me} Rogers. Débat sur la motion les 7, 9, 10, 14, 15, 16 et 17 février 2017 ; adoption de la motion le 17 février 2017.

Motion 22 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 14 février 2017.

Motion 28 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 27 avril 2017.

Motion 31 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 28 avril 2017.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 33 — M. Guitard, appuyé par M. Bourque, proposera, le vendredi 5 mai 2017, la résolution suivante :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, 18 heures soient consacrées aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 31, 60, 66 et 68, rétroactivement au 14 décembre 2016, que, à l'expiration de ces 18 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée, du Comité plénier ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ces projets de loi, que, si nécessaire, il soit permis que ces projets de loi fassent l'objet de plus d'une lecture ou franchissent plus d'une étape le jour même

et que l'horaire de séance de l'Assemblée législative le vendredi 5 mai 2017, prescrit par ordre spécial de la Chambre adopté le 8 décembre 2016, soit prolongé, au besoin, jusqu'à l'expiration des délais impartis à toutes les étapes nécessaires à l'adoption des projets de loi et à leur sanction royale.

Motions réglées

Motion 15 — M. Bernard LeBlanc. Débat sur la motion le 13 décembre 2016 ; adoption de la motion le 13 décembre 2016.

Motion 18 — M. Guitard. Débat sur la motion le 15 décembre 2016 ; adoption de la motion le 15 décembre 2016.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

7, *Loi sur les emplois verts*. M. Coon.
27, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. M. Jody Carr.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 3 — M. Savoie, appuyé par M. K. MacDonald, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis d'Amérique a pris fin et que les deux pays sont en pleine négociation en vue d'un nouvel accord ;

attendu que 83 % des terres du Nouveau-Brunswick sont boisées et que des forêts de la Couronne couvrent environ la moitié de ces terres ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick emploie plus de 22 000 personnes ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick apporte plus de 1,45 milliard de dollars par année à l'économie ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont un intérêt direct dans la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux ;

attendu que l'imposition de droits de douane et de contingents de concert avec les États-Unis pourrait présenter un risque important pour l'économie du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rencontrer le gouvernement fédéral pour continuer à promouvoir les intérêts du Nouveau-Brunswick quant à la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux.

Motion 6 — M. Coon, appuyé par M. Keirstead, proposera, le jeudi 17 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement dépose chaque année son budget principal et ses comptes publics faisant état de ses dépenses et recettes ;

attendu que les dépenses qui figurent dans le budget principal du gouvernement n'incluent pas actuellement le manque à gagner attribuable aux dépenses fiscales, y compris les crédits d'impôt et les exonérations fiscales ;

attendu que des organismes internationaux, dont le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, font la promotion de normes comptables dans le secteur public qui obligent les gouvernements à faire rapport de leurs dépenses fiscales ;

attendu que d'autres autorités du Canada, y compris la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, font rapport chaque année de leurs dépenses fiscales ;

attendu qu'il incombe au gouvernement de rendre des comptes à la population qu'il représente ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à inclure dans son budget principal, à compter de 2017-2018, le manque à gagner total attribuable aux dépenses fiscales pour chaque exercice financier.

Motion 27 — M. K. MacDonald, appuyé par M. Jeff Carr, proposera, le jeudi 6 avril 2017, la résolution suivante :

attendu que, au Canada, l'utilisation de caméras installées à bord d'autobus scolaires est courante, plus particulièrement dans les provinces avoisinantes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ;

attendu que les conducteurs imprudents qui, au quotidien, omettent de s'arrêter pour les autobus scolaires mettent la sécurité des élèves à risque ;

attendu qu'une séquence vidéo, en enregistrant le numéro de la plaque d'immatriculation et en fournissant une preuve de l'infraction, aiderait les forces de l'ordre à arrêter les conducteurs qui ne s'arrêtent pas pour les autobus scolaires ;

attendu que la sécurité de nos enfants, dont le transport pour se rendre à l'école et en revenir est assuré par les chauffeurs d'autobus, qui font un travail exceptionnel et fournissent un excellent service, est de première importance pour tous les parents du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à établir un programme visant l'installation de caméras dans les autobus scolaires, lesquelles y seraient installées en vue de capter l'image des plaques d'immatriculation et de fournir des preuves à signaler aux agents d'application des lois

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à permettre que soient accusés pour avoir omis d'arrêter pour un autobus scolaire les propriétaires de véhicule à moteur si ces derniers refusent de donner aux agents d'application des lois le nom du conducteur qui a omis d'arrêter.

Amendement proposé par l'hon. M. Kenny, appuyé par M. Chiasson :

que la motion 27 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit

« gouvernement actuel », de « à examiner davantage les pratiques exemplaires liées à la sécurité des autobus scolaires, y compris l'utilisation d'outils technologiques. » ;

par la suppression du deuxième paragraphe de la résolution.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 29 — M. K. MacDonald, appuyé par M. Northrup, proposera, le jeudi 4 mai 2017, la résolution suivante :

attendu que l'industrie agricole et agroalimentaire du Nouveau-Brunswick contribue au produit intérieur brut de notre province à hauteur de 1,4 milliard de dollars chaque année ;

attendu que, pour chaque dollar généré par les producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick, trois dollars additionnels sont injectés dans notre économie provinciale ;

attendu que les producteurs agricoles canadiens seront obligés, d'ici à 2018, de composer avec quatre nouvelles hausses des coûts hors production, soit les contributions de l'employeur au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, le salaire minimum, la taxe sur le carbone et l'impôt sur le revenu des corporations ;

attendu que les producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec des coûts accrus en raison des hausses du taux de cotisation imposées par Travail sécuritaire NB ;

attendu que, dans sa forme actuelle, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* obligera les producteurs agricoles qui vendent des produits à l'extérieur de leur propre province à être titulaires d'une licence interprovinciale ;

attendu que la licence interprovinciale s'accompagnera de l'obligation, pour les producteurs agricoles, de payer de plus en plus de frais liés aux inspections et aux initiatives de recouvrement des coûts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ;

attendu que les coûts hors production susmentionnés concourent à créer un désavantage concurrentiel par rapport à d'autres régions productrices de produits agricoles ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à s'opposer à l'initiative de recouvrement des coûts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ainsi qu'à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, dans sa forme actuelle.

Motion 32 — M^{me} Dubé, appuyée par M. Wetmore, proposera, le jeudi 4 mai 2017, la résolution suivante :

attendu que les chiens d'assistance sont de plus en plus utilisés pour venir en aide aux personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale, comme un état de stress post-traumatique, une maladie chronique débilitante, l'autisme, la cécité, la surdité ou un trouble de mobilité ou de la parole ;

attendu que les chiens d'assistance peuvent améliorer considérablement la qualité de vie des personnes aux prises avec une incapacité physique ou mentale, réduisant ainsi le recours à la médication et aux traitements nécessaires au maintien du niveau de santé, de confort et de bonheur ressenti par le patient ;

attendu que les chiens d'assistance ont besoin d'activités extérieures et d'exercice, ce qui incite aussi leur propriétaire à s'adonner à des activités extérieures et à faire de l'exercice et favorise la participation au sein de la collectivité et les bienfaits de la pratique régulière d'un exercice physique et d'une routine pour le propriétaire ;

attendu que les personnes ayant une incapacité mentale peuvent subir une tension et une pression constantes dans des situations sociales et que les chiens d'assistance servent de barrière physique qui maintient les autres à une distance confortable, ce qui permet au propriétaire de participer pleinement à des activités sociales et économiques ;

attendu que les chiens d'assistance sont dressés pour comprendre le comportement d'une personne et des signes physiques et peuvent être en mesure de prévenir des blessures ou de la détresse superflues chez le propriétaire, réduisant ainsi la nécessité d'une intervention médicale ou d'un traitement évitables ;

attendu que des études ont démontré que les interactions avec des animaux provoquent des modifications biochimiques chez la personne et l'animal, ce qui donne lieu à un sentiment de calme et à une baisse de la pression artérielle ;

attendu que les propriétaires de chien d'assistance vivent avec une incapacité physique ou mentale et que, par conséquent, il est plus probable qu'ils touchent un faible revenu et ne soient pas en mesure de participer pleinement au marché du travail ;

attendu que la santé des chiens d'assistance et les soins qu'ils requièrent sont nécessaires pour assurer la bonne santé des propriétaires ayant une incapacité et les soins qu'ils requièrent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à ajouter les services vétérinaires pour les chiens d'assistance comme prestation au titre du programme de services d'assistance médicale de Développement social, car il s'agit d'une nécessité pour la santé et le bien-être des personnes ayant une incapacité.

Motion 34 — M. Fitch, appuyée par M. Higgs, proposera, le jeudi 4 mai 2017, la résolution suivante :

attendu que Becca Schofield, âgée de 17 ans et demeurant à Riverview, au Nouveau-Brunswick, a reçu un diagnostic de cancer en phase terminale ;

attendu que la liste du cœur de Becca visait à convaincre les gens de poser, au hasard, des actes de bonté, de les publier sur sa page Facebook, dont le nom est *Becca's Battle with Butterscotch*, ou de les envoyer par gazouillis en utilisant le mot-clic #BeccaToldMeTo ;
 attendu que le phénomène que sont les actes de bonté posés au hasard se répand dans le monde entier et que des centaines de personnes publient leurs actes de bonté en hommage à Becca ;

attendu que Becca a été reconnue par de nombreux organismes communautaires, par des dirigeants politiques à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à la Chambre des communes et au Sénat du Canada et par le premier ministre du Canada, qui a signé un certificat la nommant leader émergente honoraire ;

attendu que l'école secondaire de Becca, la Riverview High School, et des gens du Nouveau-Brunswick ont demandé la proclamation d'une Journée Becca Schofield ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick souligne annuellement, le troisième samedi de septembre, la Journée Becca Schofield.

Motions portant dépôt de documents

Motion 23 — M. Jeff Carr, appuyé par M. Wetmore, proposera, le jeudi 23 février 2017, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des niveaux de dotation en personnel et de l'inventaire du matériel dans chacun des dépôts d'entretien du ministère des Transports et de l'Infrastructure dans la province du Nouveau-Brunswick pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Motion 24 — M. Coon, appuyé par M. Keirstead, proposera, le jeudi 23 février 2017, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les contrats suivants ainsi qu'une liste des soumissionnaires non retenus pour l'exécution de chacun de ces contrats :

- Shannex, Fredericton, 2008 (contrat de cinq ans) ;
- Shannex, Quispamsis, 2008 (contrat de cinq ans) ;
- Shannex, Riverview, 2008 (contrat de cinq ans) ;
- Villa Beauséjour, Caraquet, 2010 ;
- foyer de soins Villa Maria, Saint-Louis de Kent, 2014 ;
- Victoria Glen Manor, Perth-Andover, 2015.

[Documents demandés déposés le 13 avril 2017]

Motions réglées

Motion 1 — M. Higgs. Débat sur la motion le 10 novembre 2016 ; adoption de la motion amendée le 10 novembre 2016.

Motion 2 — M. Savoie. Débat sur la motion le 17 novembre 2016 ; rejet de la motion le 17 novembre 2016.

Motion 4 — M. Stewart. Débat sur la motion le 8 décembre 2016 ; rejet de la motion le 8 décembre 2016.

Motion 5 — M. Urquhart. Débat sur la motion le 17 novembre 2016 ; rejet de la motion le 17 novembre 2016.

Motion 7 — M. Coon. Adoption de la motion le 16 mars 2017.

Motion 8 — M. Higgs. Débat sur la motion le 15 décembre 2016 ; rejet de la motion le 15 décembre 2016.

Motion 9 — M. Keirstead. Débat sur la motion le 8 décembre 2016 ; rejet de la motion le 8 décembre 2016.

Motion 20 — M. Holder. Débat sur la motion le 16 mars 2017 ; rejet de la motion le 16 mars 2017.

Motion 21 — M. Wetmore. Débat sur la motion le 16 mars 2017 ; adoption de la motion amendée le 16 mars 2017.

Motion 25 — M. Fairgrieve. Débat sur la motion le 30 mars 2017 ; adoption de la motion le 30 mars 2017.

Motion 26 — M. K. MacDonald. Débat sur la motion le 27 avril 2017 ; rejet de la motion le 27 avril 2017.

PÉTITIONS

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1, M. Crossman — présentée le 3 novembre 2016. | (Réponse, le 29 novembre 2016) |
| 2, M. Crossman — présentée le 3 novembre 2016. | (Réponse, le 9 décembre 2016) |
| 3, M. Coon — présentée le 6 décembre 2016. | (Réponse, le 21 décembre 2016) |
| 4, M. Wetmore — présentée le 9 décembre 2016. | (Réponse, le 19 décembre 2016) |
| 5, M. Crossman — présentée le 14 décembre 2016. | (Réponse, le 26 janvier 2017) |
| 6, M. Crossman — présentée le 14 décembre 2016. | (Réponse, le 26 janvier 2017) |
| 7, M. Albert — présentée le 8 février 2017. | (Réponse, le 7 avril 2017) |
| 8, M. Oliver — présentée le 8 février 2017. | (Réponse, le 17 février 2017) |
| 9, M. Oliver — présentée le 10 février 2017. | (Réponse, le 17 février 2017) |
| 10, M. Oliver — présentée le 14 février 2017. | (Réponse, le 17 février 2017) |
| 11, M. Crossman — présentée le 14 février 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 12, M. Crossman — présentée le 15 février 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 13, M. Crossman — présentée le 16 février 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 14, L'hon. M. Arseneault — présentée le 14 mars 2017. | (Réponse, le 28 mars 2017) |
| 15, M. Wetmore — présentée le 14 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 16, M. Wetmore — présentée le 15 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 17, M. Wetmore — présentée le 16 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 18, M. Harvey — présentée le 17 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 19, M. Wetmore — présentée le 17 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 20, M. Wetmore — présentée le 21 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 21, M. Wetmore — présentée le 22 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 22, M. Wetmore — présentée le 23 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 23, M. Savoie — présentée le 24 mars 2017. | (Réponse, le 7 avril 2017) |
| 24, M. Coon — présentée le 24 mars 2017. | (Réponse, le 12 avril 2017) |
| 25, M. Wetmore — présentée le 24 mars 2017. | (Réponse, le 31 mars 2017) |
| 26, M. Higgs — présentée le 28 mars 2017. | (Réponse, le 7 avril 2017) |
| 27, M. Wetmore — présentée le 28 mars 2017. | (Réponse, le 7 avril 2017) |
| 28, M. Wetmore — présentée le 29 mars 2017. | (Réponse, le 7 avril 2017) |
| 29, M. Wetmore — présentée le 30 mars 2017. | (Réponse, le 7 avril 2017) |
| 30, M. Wetmore — présentée le 31 mars 2017. | (Réponse, le 7 avril 2017) |
| 31, M. Wetmore — présentée le 25 avril 2017. | |
| 32, M. Wetmore — présentée le 26 avril 2017. | |

- 33, M. Wetmore — présentée le 27 avril 2017.
- 34, M. Wetmore — présentée le 28 avril 2017.
- 35, M. Wetmore — présentée le 2 mai 2017.
- 36, M^{me} Wilson — présentée le 2 mai 2017.

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

- premier rapport déposé le 6 décembre 2016
- deuxième rapport déposé le 8 décembre 2016
- troisième rapport déposé le 13 décembre 2016
- quatrième rapport déposé le 14 décembre 2016
- cinquième rapport déposé le 16 décembre 2016
 - sixième rapport déposé le 23 mars 2017
 - septième rapport déposé le 25 avril 2017
 - huitième rapport déposé le 27 avril 2017
- neuvième rapport déposé le 28 avril 2017
- dixième rapport déposé le 2 mai 2017

Comité permanent de modification des lois

- premier rapport déposé le 14 décembre 2016

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

- premier rapport déposé le 27 avril 2017

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

- premier rapport déposé le 25 avril 2017

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A**QUESTIONS ÉCRITES****Question 1 de M. Higgs**

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre nous donnera-t-il précisément le montant du déficit qu'il prétend avoir réduit de moitié? Quel était le montant maximal, quel était le montant minimal et où était le fond de prévoyance dans l'ensemble des calculs?

Question 2 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Deux documents ont été affichés sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Un document porte sur les perspectives économiques pour 2017-2018, et l'autre constitue le discours du budget. Les documents peuvent être contradictoires. Par conséquent, quel document est exact?

Question 3 de M. Higgs

À : L'hon. M. Doucet,
ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Je voudrais renvoyer le ministre au volume II du rapport de la vérificatrice générale de 2015 et à ses recommandations sur l'approvisionnement en bois des terres privées. À la page 196, au paragraphe 4.20, la vérificatrice générale affirme :

4.20 Nous avons examiné la documentation que le Ministère nous a remise en matière de planification stratégique et de sa mise en œuvre. Nous n'avons pu cerner une stratégie, un but ou un objectif pour l'approvisionnement en bois des terrains boisés privés. Bien qu'il ait pris certaines mesures touchant l'approvisionnement en bois des terres privées, aucune n'a été menée à terme.

Le ministre indiquerait-il à la Chambre si les mesures qui s'imposent ont été prises à cet égard? Parlerait-il de la stratégie, du but ou de l'objectif documenté du ministère pour l'approvisionnement en bois des terrains boisés privés?

Question 4 de M. Higgs

À : L'hon. M^{me} Landry,
ministre responsable d'Opportunités Nouveau-Brunswick

La ministre responsable d'Opportunités Nouveau-Brunswick indiquerait-elle à la Chambre combien de compagnies qui reçoivent de l'aide financière gouvernementale sont en retard dans la réalisation de leur engagement visant à créer des emplois?

Question 5 de M. Higgs

À : L'hon. M^{me} Rogers,
ministre des Finances

Le gouvernement Gallant a fait deux annonces, l'une concernant la mine Sisson et l'autre concernant les recettes fiscales perçues par les Premières nations sur l'essence et le tabac.

La ministre expliquerait-elle si des consultations ont été menées et s'il a été tenu compte des préoccupations des détaillants d'essence indépendants, telles que la dissociation de la TVH ou l'établissement d'un plafond?